

Département  
d'Eure-et-Loir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212803373-20250619-A1312025-AR

ARRETE N°131/2025

Accusé certifié exécutoire

ARRETÉ PORTANT NUMÉROTAGE DE VOIRIE

Réception par le préfet : 08/07/2025  
Publication : 10/07/2025

LE MAIRE DE SAINT GEORGES SUR EURE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2213-28,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police que seul le maire peut prescrire,

## ARRETE

Article 1 : Il est prescrit la numérotation suivante rue de l'Eure :

- Le numéro 519 rue de l'Eure est attribué à la parcelle cadastrée section W n°222.

Article 2 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que par décision du Maire.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé :

- au service du cadastre
- au service de La Poste
- au SDIS
- à la Gendarmerie
- au Conseil Départemental
- aux syndicats d'eau, d'électricité, numérique

et notifié par certificat de numérotage aux propriétaires et résidents du terrain

Fait à Saint-Georges-Eure, le 19 juin 2025

Le Maire,  
Jacky GAULLIER



**ARRETE N°140/2025 (annule et remplace)**  
**ARRETE PORTANT NUMÉROTAGE DE VOIRIE**

ACCUSE DE RÉCEPTION - Ministère de l'Intérieur

028-212803373-20250710-A1402025M-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2025  
Publication : 17/07/2025

LE MAIRE DE SAINT GEORGES SUR EURE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2213-28,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police que seul le maire peut prescrire,

**ARRETE**

Article 1 : Il est prescrit la numérotation suivante :

- Le numéro 23 bis rue Léo Lagrange est attribué à la parcelle cadastrée section AD n°66
- le numéro 25 rue Léo Lagrange est attribué à la parcelle cadastrée section AD n°67.
- Le numéro 34 rue du Général de Gaulle est attribué à la parcelle cadastrée section AD n°37.
- Le numéro 36 rue du Général de Gaulle est attribué à la parcelle cadastrée section AD n°35.

Article 2 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que par décision du Maire.

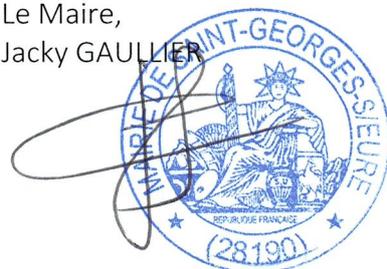
Article 3 : Le présent arrêté sera adressé :

- au service du cadastre
- au service de La Poste
- au SDIS
- à la Gendarmerie
- au Conseil Départemental
- aux syndicats d'eau, d'électricité, numérique

et notifié par certificat de numérotage aux propriétaires et résidents du terrain

Fait à Saint-Georges-Eure, le 10 juillet 2025

Le Maire,  
Jacky GAULLIER



Département  
d'Eure-et-Loir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212803373-20250707-A1412025-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2025

Publication : 10/07/2025

**ARRETE N°141/2025**

**ARRETÉ PORTANT NUMÉROTAGE DE VOIRIE**

**LE MAIRE DE SAINT GEORGES SUR EURE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2213-28,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police que seul le maire peut prescrire,

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est prescrit la numérotation suivante dans le nouveau lotissement ERRIAUX II :

numéro	Nom de rue	parcelle
34	RUE DES ERRIAUX	Z 569
36	RUE DES ERRIAUX	Z 568
38	RUE DES ERRIAUX	Z 567
40	RUE DES ERRIAUX	Z 566
42	RUE DES ERRIAUX	Z 565
44	RUE DES ERRIAUX	Z 564
46	RUE DES ERRIAUX	Z 563
53	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 562
138	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 558
144	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 557
194	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 604
200	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 603
236	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 602
256	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 598
262	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 597
322	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 584
328	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 583
358	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 582
362	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 581
193	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 560
199	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 601
228	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 600
246	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 599
252	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 596
305	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 595
321	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 594
327	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 593

357	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 592
363	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 591
389	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 590
393	RUE HUBERTINE AUCLERT	Z 589
328	RUE SIMONE SEGOUIN	Z 576
334	RUE SIMONE SEGOUIN	Z 575
364	RUE SIMONE SEGOUIN	Z 574
370	RUE SIMONE SEGOUIN	Z 573
402	RUE SIMONE SEGOUIN	Z 572
408	RUE SIMONE SEGOUIN	Z 622
419	RUE SIMONE SEGOUIN	Z 623
425	RUE SIMONE SEGOUIN	Z 624
457	RUE SIMONE SEGOUIN	Z 625
463	RUE SIMONE SEGOUIN	Z 626
329	RUE SIMONE SEGOUIN	Z 580
335	RUE SIMONE SEGOUIN	Z 579
365	RUE SIMONE SEGOUIN	Z 578
371	RUE SIMONE SEGOUIN	Z 577

**Article 2 :** Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que par décision du Maire.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera adressé :

- au service du cadastre
- au service de La Poste
- au SDIS
- à la Gendarmerie
- au Conseil Départemental
- aux syndicats d'eau, d'électricité, numérique

et notifié par certificat de numérotage aux propriétaires et résidents du terrain

Fait à Saint-Georges-Eure, le 7 juillet 2025

Le Maire,  
Jacky GAULLIER

